Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_025-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

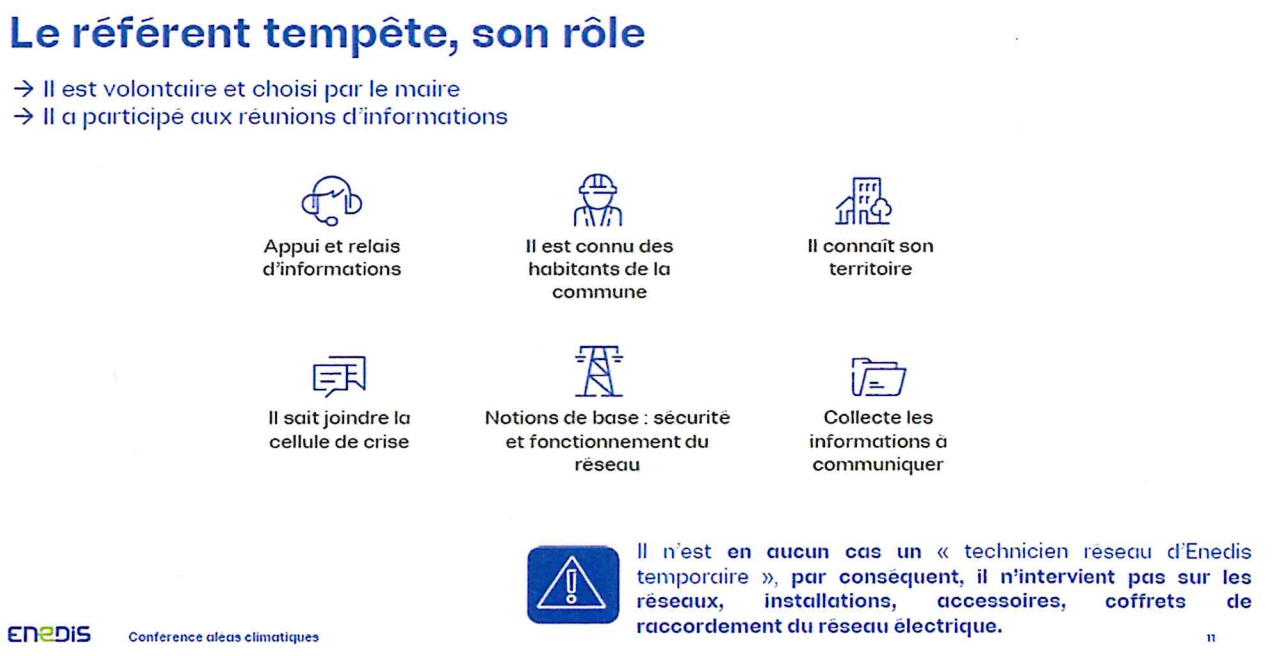
Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/025 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT TEMPETE

Le référent tempête est l'interlocuteur privilégié ENEDIS. Il est averti des dégradations météorologiques et organise les interventions de remise en service des installations de distribution d'énergie.

Le correspondant tempête est un homme de terrain qui se caractérise par une bonne connaissance des réseaux électriques de sa commune et qui est connu des habitants.



Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_025-DE

Pendant la crise, il fait le lien entre la mairie et ENEDIS : avec le maire, il est le seul autorisé à joindre directement la cellule de crise ENEDIS, ainsi que la cellule en sous-préfecture, notamment pour solliciter un arbitrage sur les priorités de ré-alimentation.

Il recense et qualifie les incidents en repérant sur le plan des réseaux basse tension les incidents et en rédigeant la fiche diagnostic correspondante. Il transmet l'information à ENEDIS, soit au technicien qui vient sur place, soit au numéro de téléphone indiqué.

Il revient au conseil municipal de nommer un référent tempête, si possible qu'il fasse partie de la commission voirie et équipement réseaux et que ce soit la même personne que le correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Yannick ROLLAND en tant que Référent Tempête pour la commune de Les Brulais,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 9 avril 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)